ID: 077-217700384-20230303-2023\_01DELIB-DE



#### Date de la Convocation

24 février 2023

# Date de l'Affichage

24 février 2023

### Nombre de Conseillers

En exercice: 11 Présents: Représentés : 2 Absents:

## Objet de la délibération

Modification du périmètre du Sdesm par adhésion de la communauté de communes Brie Rivières et Châteaux et de la commune de Melun

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du **CONSEIL MUNICIPAL** 2023-01 SEANCE DU 3 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

### PRESENTS:

Monsieur Thierry SEGURA, Maire,

M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory

THIBAUD Adjoints,

Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Oriane PODEVIN, Mme Marie CORNET-VERNET Conseillers Municipaux.

## ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA.

M Daniel MATHE représenté par Mme Pascale BACQUET

## ABSENTS NON REPRESENTES

**SECRETAIRE DE SEANCE**: M Philippe BARRAULT

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires;

VU l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n°2022-64 du comité syndical du 22 septembre 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

VU la délibération n°2022-85 du comité syndical du 30 novembre 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de commune de Melun;

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID: 077-217700384-20230303-2023\_01DELIB-DE

**CONSIDERANT** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée

Fait à Boissettes, le 3 mars 2023

La secrétaire de séance, Philippe BARRAULT Le Maire, Thierry SEGURA